

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES AOUT 2020

MAISONS - APPARTEMENTS

De 0 à 40.000 €	forfait minimum de 4.000 € T.T.C
De 40.001 € à 80.000 €	9 % T.T.C avec un minimum de 4.000 € T.T.C
De 80.001 € à 120.000 €	8 % T.T.C avec un minimum de 7.200 € T.T.C
De 120.001 € à 160.000 €	7 % T.T.C avec un minimum de 9.600 € T.T.C
Au-delà de 160.001 €	6 % T.T.C avec un minimum de 11.200 € T.T.C

TERRAINS A BATIR

De 0 € à 160.000 €	7 % T.T.C avec un minimum de 5.000 € T.T.C
Au-delà de 160.001 €	6 % T.T.C avec un minimum de 11.200 € T.T.C

FONDS DE COMMERCE - LOCAUX COMMERCIAUX

10 % Hors Taxes du montant total de la vente.

HONORAIRES DE LOCATIONS IMMOBILIERES, D'ETAT DES LIEUX 2020

avec répartition selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 comprenant la visite du locataire, la constitution de son dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION 2020

MAISONS – APPARTEMENTS

- Honoraires de location 6 % Hors Taxes du montant du loyer net de la 1^{ère} année soit 7,20 % Toutes Taxes Comprises à la charge du bailleur et à la charge du locataire avec un plafond fixé selon le décret n°2014-890 à 6,67 € HT/m² soit avec TVA 20,00 % à 8,00 € TTC/m² selon tableau ci-dessous

- Honoraires état des lieux selon tranche de surface, à la charge du bailleur et à la charge du locataire avec un plafond fixé selon le décret n°2014-890 à 2,50 € HT/m² soit avec TVA 20,00 % à 3,00 € TTC/m² selon tableau ci-dessous

- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur selon tableau ci-dessous

Tranche de surface en m ²	Catégorie d'honoraires par m ²		
	Visite + dossier + bail	Etat des lieux	Entremise et Négociation
0-40 inclus		3,00 €	0,80 €/m ²
41-100 inclus	7,2 % TTC du loyer net 1 ^{ère} année avec un plafond fixé selon le décret n°2014-890 du 1 ^{er} août 2014 à 8,00 € TTC/m ²	Forfait 120,00 €	32 € + 0,40 €/m ²
100 et plus		Forfait 180,00 €	56 € + 0,10 €/m ²

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

15 % Hors Taxes du montant du loyer net de la 1^{ère} année à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE – GLI – 2020

- Honoraires de gestion 6,80 % Hors Taxes de l'ensemble des sommes encaissées, soit 8,16 % Toutes Taxes Comprises, hors Garantie Loyers Impayés de 2,50 % Hors Taxes de l'ensemble des sommes encaissées, soit 3,00 % Toutes Taxes Comprises.

www.bourgogne-immobilier.com

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES – LOCATION/GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC DE COPROPRIETE – EXPERTISE

SAS au capital de 72.000 € - RCS CHALON SUR SAONE - Siret : 727 020 075 00048 - Code APE 6831Z - Carte professionnelle N°CPI 7101 2015 000 002 658 - Garantie GALIAN N° 3100

RCP N°120 137 405 MMA Entreprise - TVA intracommunautaire FR08727020075 - Indépendante, sociétaire volontaire du Réseau L'ADRESSE, notre agence reste engagée juridiquement et financièrement.

GUY & BERNARD IMMOBILIER 30 place de Beaune BP 90325 - 71108 Chalon sur Saône Cedex Tél. 03.85.90.80.00 - contact-chalon@bourgogne-immobilier.com

Succursale DIJON BEAUX-ARTS 2 rue Michelet - 21000 Dijon Tél. 03.80.30.70.00 - contact-dijon@bourgogne-immobilier.com